

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS



NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
20	Kigali	95/93	14	1200	

Heure :

Mentions de service :

stat
viny
cha =

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

*Territoire ashuda = territoire shangyu
poste centrale territoire Kisenzi territoire
Ruhengeri*

- D Urgent
- RP Réponse payée
- DT Télégramme différé
- NLT Télégramme lettre
- TC Collationnement

*1100/Sec. a.
1576/50*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

*1912146/Stat i mt 1882/cab du 13 ecoute stop tous
chefs cheffoni tous candidats chefs moniteurs agrides
et vétérinaires sortis d'ashuda commis sous statut
et abbés supérieurs missions être convoqués à nyanga
pour le 21 courant à huit heures du matin afin
entendre exposé plan de ce mandat par voie
gougar, retirer stop se s'occuper d'urgence et leur
prescrire et être ponctuellement présents à
date et heure prévue stop chefs disposant voiture
doivent offrir place abbés et auxiliaires = résident
mandat*

Nemba, le 16 Juin 1950.

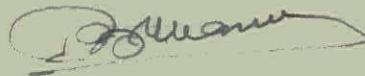
Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communiqué du 15 courant: Invitation par Monsieur le Résident à l'exposée du plan décennal qui aura lieu le 21 de ce même mois.

J'en suis très honoré et veux bien y répondre. Cependant n'ayant pas d'autre moyen de locomotion que mes jambes, il m'est bien difficile d'être à Nyanza mercredi 21 courant, et ce à 8 heures du matin, même en partant à pieds dès lundi 19! En conséquence, je vous serai très obligé de bien vouloir me prêter votre concours en cette affaire. Je compte sur votre habituelle bienveillance pour avoir une occasion qui me permette d'être à Nyanza avant ou à l'heure fixée par Monsieur le Résident. Je m'excuse de vous être ainsi à charge .

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de mes sentiments très respectueux.

Abbé Bernard MANYURANE
Supérieur de Nemba.



Monsieur l'Administrateur Territorial
de Ruhengeri.